

PARTIE I

LES EFFETS DES ABUS SEXUELS SUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA

CHAPITRE I

LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS

Nous souhaitons que notre Église envisage avec lucidité et courage les décisions qui s'imposent après avoir pris la mesure de l'échec social que constituent les agressions des enfants aussi bien pour la société que pour elle-même. [...] Ces décisions de changements viseront les attitudes des personnes invitées à défendre avec énergie les enfants et les personnes plus vulnérables. [...] Nous souhaitons que notre Église s'engage résolument dans des avenues qui ne laissent aucune équivoque quant à son désir réel de ne plus tolérer le phénomène de l'agression sexuelle contre des enfants.

— Conférence des évêques catholiques du Canada
De la souffrance à l'espérance, p. 43-44

De nombreux évêques et supérieurs majeurs²⁰, partout au Canada, ont dû s'occuper de cas d'abus sexuels prétendus ou réels à l'égard d'une personne mineure, perpétrés par un membre du clergé ou d'un institut religieux de leur diocèse. Bien que leurs expériences soient variées, chacun d'eux en a tiré plusieurs leçons utiles. Certains ont consacré beaucoup de temps, d'énergie et de ressources pour approfondir leur compréhension du problème de manière à offrir de meilleures réponses pastorales et administratives. Un certain nombre ont été parties à des procès criminels et ont dû gérer de graves retombées par suite des règlements financiers et de l'indignation publique. Tous les évêques ont été profondément touchés par

les souffrances des victimes; beaucoup ont reconnu le besoin de porter une plus grande attention à leurs préoccupations et d’y répondre par des procédures et des protocoles améliorés. Ils ont également vu comment la crise des abus sexuels a affaibli la foi et la confiance dans leurs communautés et a affecté leur propre vie, tant spirituellement qu’émotionnellement. Le présent chapitre expose certaines des leçons que les évêques du Canada ont apprises en s’occupant de la question des abus sexuels et démontre leur engagement constant pour leur prévention et la protection des personnes mineures.

LEÇON 1 :

LE BESOIN D’UNE RENCONTRE PASTORALE AVEC LES VICTIMES D’ABUS SEXUELS COMMIS PAR LE CLERGÉ

Pour toutes les victimes, il est extrêmement difficile et douloureux de divulguer une expérience d’agression sexuelle. De fait, toute expérience d’agression sexuelle – et non seulement quand un dirigeant religieux est impliqué – risque grandement d’être vécue avec honte et culpabilité ainsi qu’avec un sentiment de dégoût de soi-même. Si la divulgation est rejetée sans plus, ces sentiments sont amplifiés, et d’autres encore surgissent. Les victimes peuvent se sentir stigmatisées, isolées et trahies. Quand des victimes se manifestent – et cela peut prendre plusieurs années, ou même des décennies, avant qu’elles le fassent –, la manière dont elles sont accueillies a une importance vitale pour leur chemin de guérison. Beaucoup de dirigeants de l’Église ont appris cette leçon. Dans le passé, les personnes qui portaient des allégations étaient souvent traitées d’une manière qu’elles trouvaient dédaigneuse, insensible et même méprisante. À l’heure actuelle, les dirigeants de l’Église sont plus conscients du besoin

de répondre aux plaintes non seulement avec des procédures établies et des pratiques exemplaires, mais aussi avec une plus grande sensibilité pastorale, exprimée par un esprit de charité et d'accueil et la volonté d'agir avec une sollicitude appropriée. Ce changement d'approche a donné à certaines victimes un sentiment de sécurité qui leur a permis de se manifester plus facilement, tandis que pour d'autres, les rencontres demeurent intimidantes et difficiles.

À une époque plus récente, certains évêques et supérieurs majeurs, y compris les papes Benoît XVI et François, ont tenu des rencontres pastorales avec les victimes. Ces rencontres ont été largement accueillies et appréciées en tant que réponse positive à l'appel pour une plus grande obligation de rendre compte, pour une véritable préoccupation pastorale et pour la reconnaissance du dommage personnel causé par les abus sexuels. Ces rencontres marquent aussi une évolution importante dans l'attitude de l'Église envers les victimes, qui, au lieu d'être motivée par les préoccupations relatives à la responsabilité civile et à l'image, se préoccupe davantage de la guérison et de l'accompagnement des personnes maltraitées, dans un esprit de charité chrétienne²¹. Cette évolution doit aller jusqu'au bout et doit être approfondie.

Les évêques et les supérieurs majeurs qui ont rencontré les victimes face à face qualifient ces rencontres de déchirantes. Ils ont profité de telles occasions pour exprimer un profond remords et pour dire aux victimes qu'elles ne sont pas responsables des agressions sexuelles qu'elles ont subies. Bien qu'il puisse être difficile, et même humiliant, pour un évêque de trouver le courage de rencontrer les victimes, le pape Benoît XVI a montré que ce n'est pas impossible. Les propos qu'il a tenus et les sentiments qu'il a exprimés aux victimes

d'abus sexuels commis par le clergé dans son discours aux catholiques d'Irlande a pris valeur de modèle pour les évêques, les supérieurs majeurs et les victimes du monde entier :

Vous avez terriblement souffert et j'en suis profondément désolé. Je sais que rien ne peut effacer le mal que vous avez subi. Votre confiance a été trahie, et votre dignité a été violée. Beaucoup d'entre vous, alors que vous étiez suffisamment courageux pour parler de ce qui vous était arrivé, ont fait l'expérience que personne ne vous écoutait. Ceux d'entre vous qui ont subi des abus dans les collèges doivent avoir eu l'impression qu'il n'y avait aucun moyen d'échapper à leur souffrance. Il est compréhensible que vous trouviez difficile de pardonner ou de vous réconcilier avec l'Église. En son nom, je vous exprime ouvertement la honte et le remords que nous éprouvons tous²².

Nous espérons qu'en traitant les cas d'abus sexuels, les évêques et les supérieurs majeurs ne se contenteront pas de sèches réponses administratives, mais se feront disponibles pour recevoir les allégations et y donner une suite appropriée, apprendre de leurs expériences et tendre la main aux victimes avec le désir de les accompagner sur le chemin de la guérison.

Recommandations et exigences

Les évêques et les supérieurs majeurs s'efforceront :

- 1) de s'assurer que les victimes qui se présentent pour la première fois sont accueillies pour une rencontre pastorale dénuée de jugement à laquelle elles sont bienvenues et saluées pour leur courage;

- 2) de veiller à ce que chaque rencontre avec une victime dénote le respect, la compassion et le souci qui sont propres au leadership pastoral;
- 3) de s'assurer que les dirigeants de l'Église, ou ceux qui sont désignés pour recevoir les plaintes au nom de l'évêque ou du supérieur majeur, sont bien sensibilisés à la nature des abus sexuels et à leurs effets;
- 4) de se montrer prêts à accompagner la personne qui se présente dans son cheminement vers la guérison, en l'aidant à reconnaître et à satisfaire ses besoins de santé spirituelle et mentale;
- 5) de continuer de guider les dirigeants de l'Église pour qu'ils apprennent à cheminer et à travailler avec les victimes;
- 6) de prier avec la communauté pour les victimes d'abus sexuels commis par le clergé et pour les personnes qui sont touchées par les abus (par exemple, service de prière ou journée annuelle de prière pour les victimes ou inclusion dans les prières des fidèles, une fois par mois, d'une demande pour les victimes d'abus sexuels commis par le clergé).

LEÇON 2 :

LE BESOIN DE MIEUX CONNAÎTRE LES ABUS SEXUELS

Depuis les années 1990²³, grâce aux efforts concertés des organismes de protection de l'enfance dans la lutte contre les abus sexuels, la réponse des institutions aux victimes qui portent des allégations s'est considérablement améliorée. Toutes les provinces et les territoires du Canada ont maintenant des

lois sur le signalement obligatoire des soupçons d'abus à l'égard des enfants, et il n'y a pas de délai de prescription pour le signalement d'infractions criminelles²⁴. Les réformes du droit ont également abouti à l'élaboration de politiques de protection plus rigoureuses dans de nombreuses institutions, gouvernementales ou non, dont le personnel est maintenant tenu de signaler les abus. Les histoires racontées par les victimes ont également aidé à faire mieux comprendre en quoi consistent les abus, et elles encouragent d'autres personnes maltraitées à se déclarer alors qu'auparavant, elles n'auraient peut-être pas considéré ce qu'elles ont vécu comme de véritables abus. En conséquence, beaucoup plus de cas qu'on n'aurait jamais pu imaginer ont été révélés récemment, et cela contribue grandement aux efforts en cours pour détruire les mythes et corriger les échecs passés.

Du point de vue clinique, les effets des agressions sexuelles sont mieux connus. Comme il est indiqué plus haut et dans le prochain chapitre (2.1), les abus sexuels sont maintenant traités comme une pathologie distincte ayant des effets profonds et durables qui exigent une intervention spécialisée²⁵. Parfois, une victime peut être si profondément blessée psychologiquement et émotionnellement qu'elle demeure incapable de parler des abus qu'elle a subis pendant de nombreuses années.

Le profil psychologique des délinquants, bien qu'il soit encore incomplet, est également mieux compris. Par exemple, les antécédents du délinquant sont maintenant une source d'information importante; ils aident à comprendre si les abus sont un moyen de satisfaire une attraction sexuelle innée pour les personnes mineures ou un moyen de résoudre d'autres problèmes liés à son histoire ou à sa situation personnelle. On est également plus conscient des différences qui peuvent

exister entre les délinquants quant à la puissance de l'attraction pédophile et quant à la mesure dans laquelle l'intérêt sexuel se concentre exclusivement sur les enfants et les adolescents ou peut également inclure des adultes²⁶. Enfin, il est également reconnu que les abus sexuels ont souvent un rapport avec la dynamique du pouvoir.

Du point de vue social, on a appris à mieux comprendre les abus sexuels au Canada. Avant la publication du Rapport Badgley en 1984, la majorité des victimes étaient pour la plupart encore invisibles auprès des autorités civiles, des médecins et des travailleurs sociaux, sans parler du grand public²⁷. On croyait que les abus sexuels étaient rares et sans rapport avec la vie des citoyens « respectables ». Leurs effets profonds n'étaient pas encore pleinement compris²⁸. Les personnes qui se déclaraient victimes risquaient de couvrir de honte leurs familles et leurs collectivités. Il n'était pas rare que les victimes soient blâmées et mises à l'écart. Un tel climat d'hostilité réduisait les victimes au silence et permettait aux abus de passer inaperçus et de rester cachés, même pendant des années. Ce climat créait un voile de secret et un climat de déni, prolongeait les souffrances, retardait l'identification des délinquants, perpétuait l'ignorance et empêchait de savoir que des institutions qui avaient été établies pour le bien-être des enfants pouvaient être elles-mêmes des milieux où des abus sexuels étaient commis²⁹.

Comme bien d'autres, les évêques et les supérieurs majeurs ont eu tendance à mal comprendre la pédophilie et l'éphébophilie. Leurs actes ont parfois été fondés sur une compréhension erronée ou naïve de la pathologie des délinquants. Quand les dirigeants de l'Église, pendant les années 1970, ont commencé à considérer les infractions

sexuelles à l'égard des enfants et des adolescents du double point de vue de la psychologie et de la psychiatrie, ils ont sollicité les conseils des cliniciens et se sont fiés à leurs recommandations concernant le retour au ministère des prêtres et des religieux délinquants. Malheureusement, les conseils qu'ils ont reçus se sont avérés trop optimistes. Avec le temps, il est apparu clairement que le diagnostic et le traitement des délinquants étaient extrêmement difficiles et que le taux de récidive était très élevé. Aujourd'hui, les cliniciens savent mieux distinguer entre ceux qui sont délinquants selon la situation, et ceux qui ont des inclinations sexuelles fixes et qui présenteront toujours un risque de récidive. Cela a permis à ceux qui ont la charge de s'occuper des délinquants de porter des jugements plus fiables et de prendre des précautions plus appropriées.

De plus, comme bien d'autres, les évêques et les supérieurs majeurs étaient mal équipés pour traiter les allégations et n'étaient pas préparés à accompagner les victimes sur le chemin de la guérison. Certains répondaient de façon insuffisante, ou même dédaigneuse, aux victimes qui se manifestaient. Les communications avec les autorités civiles, les autres dirigeants de l'Église et la collectivité en général étaient parfois mal coordonnées, et les protocoles étaient souvent insuffisamment précis et détaillés. C'est seulement en raison des pressions publiques plus intenses provenant des victimes, des reportages des médias, et grâce à une plus grande détermination à tirer la leçon des erreurs passées que les dirigeants de l'Église et d'autres personnes en sont venus à reconnaître le besoin de procédures claires pour les guider dans leurs réponses aux allégations. Beaucoup de dirigeants de l'Église qui exercent aujourd'hui leur ministère à la suite de la crise des abus sexuels

sont devenus plus conscients de leur responsabilité – tant pastorale qu’administrative – et sont plus déterminés que jamais à aider les victimes qui veulent guérir et obtenir justice.

Recommandations et exigences

Les évêques et les supérieurs majeurs s’efforceront :

- 1) d’être bien informés de la nature et des effets des abus sexuels en puisant dans l’expérience des victimes et dans le champ de connaissances des sciences humaines, psychologiques et sociales, en utilisant à bon escient la littérature spécialisée, des séminaires, des cours, de l’expertise professionnelle et d’autres ressources (voir la troisième partie, « **Ressources** », p. 113);
- 2) d’offrir aux membres d’un diocèse, d’une éparchie ou d’un institut, y compris le personnel laïque et les bénévoles, une formation permanente sur la nature et les effets des abus sexuels, dans le but d’encourager la compassion pour les victimes, de corriger les mythes et de surmonter le stigmate associé au fait d’être victime de violence sexuelle;
- 3) de mettre en œuvre des procédures sûres pour le recrutement du personnel et des bénévoles de la pastorale, comprenant la vérification des identités, des antécédents et du casier judiciaire (par exemple, communiquer avec les références ou avec les employeurs ou les supérieurs antérieurs), les entrevues et les tests, de même que l’évaluation psychologique des candidats éventuels au ministère ordonné ou à la vie consacrée avant qu’ils soient admis au programme de formation³⁰;

- 4) d'améliorer les communications entre les diocèses pour s'assurer que les dirigeants de l'Église ont l'information nécessaire pour prendre des décisions prudentes concernant les charges pastorales qui seront confiées aux membres du clergé, aux religieux et aux laïcs qui seront transférés, en ayant soin d'utiliser une procédure semblable pour les séminaristes et les religieux en formation;
- 5) d'entreprendre des initiatives plus vastes pour promouvoir la compréhension des abus sexuels, faire cesser la stigmatisation des victimes et protéger les enfants (par exemple, la Conférence anglophone annuelle sur la sauvegarde des enfants³¹);
- 6) de demeurer très bien informés des dernières exigences des lois fédérales, provinciales et territoriales en vigueur;
- 7) d'appuyer le mandat et les efforts du Centre canadien de protection de l'enfance³².

LEÇON 3 :

LE BESOIN DE RÉPONDRE

PLUS EFFICACEMENT AUX ALLÉGATIONS

L'expérience canadienne sur les abus sexuels a conscientisé les dirigeants de l'Église au besoin de prendre les plaintes au sérieux et d'y donner suite immédiatement et efficacement. Les évêques et les supérieurs majeurs ne devraient pas présumer que ce qui est allégué n'a pas eu lieu; ils doivent répondre avec ouverture aux personnes qui portent des allégations et soulèvent des préoccupations connexes³³. Sans aller à l'encontre de la présomption fondamentale d'innocence de l'accusé, les

évêques et les supérieurs majeurs sont tenus d'entreprendre une enquête préliminaire en s'intéressant sincèrement à rechercher la vérité. En même temps, ils se doivent de limiter l'exercice du ministère de l'accusé en le mettant en « congé administratif³⁴ », tout en discernant également comment offrir une réponse pastorale appropriée. Chaque fois que les allégations touchent une personne mineure, les dirigeants de l'Église doivent eux-mêmes informer la police ou les autres autorités civiles désignées et sont tenus de collaborer entièrement avec elles pendant leur enquête sur les infractions criminelles³⁵. Quand les faits signalés se sont produits dans le passé et que les victimes présumées ne sont plus mineures, les victimes doivent être informées de leur droit de s'adresser à la police, ou à d'autres autorités civiles, si elles le désirent.

Une fois que l'enquête préliminaire des autorités ecclésiastiques locales est terminée – et peu importe si les allégations d'abus sexuels à l'égard d'une personne mineure sont actuelles ou anciennes, et peu importe si la victime présumée n'est plus une personne mineure –, si les allégations ont une certaine vraisemblance (« *notitiam saltem verisimilem habeat* »), la Congrégation pour la doctrine de la foi doit être informée. À moins que la Congrégation ne prenne l'affaire en charge en raison de circonstances spéciales, elle indiquera en règle générale comment les dirigeants des Églises locales devront appliquer les normes canoniques pertinentes³⁶. Si cela est possible, et si cela est opportun sur le plan pastoral, il serait également important de tenir les fidèles au courant de l'évolution de la situation pendant l'enquête préliminaire, tout en respectant les exigences d'application régulière de la loi et de confidentialité.

Recommandations et exigences

Les évêques et les supérieurs majeurs s'efforceront :

- 1) de mettre en place des procédures de signalement et de s'assurer qu'elles sont faciles à comprendre, accessibles et publiées adéquatement; par exemple, afficher sur le site Web du diocèse les coordonnées (comme un numéro de téléphone consacré à cette fin) de la personne responsable de recevoir des plaintes ou des allégations;
- 2) de mettre en place un processus clair pour répondre promptement aux allégations selon le protocole établi par le diocèse, l'éparchie ou l'institut et selon les exigences du droit canonique et du droit séculier;
- 3) de constituer un comité consultatif multidisciplinaire (composé d'une victime, d'un psychologue, d'un directeur spirituel, d'un canoniste, d'avocats, d'un courtier d'assurance, d'un agent des forces de l'ordre, d'un travailleur social, d'un professionnel des communications, etc.) pour assurer que la réponse et le suivi sont complets et tout à fait conformes aux normes du Saint-Siège, aux présentes Lignes directrices de la Conférence des évêques catholiques du Canada, au protocole diocésain local, aux lois fédérales, provinciales et territoriales pertinentes, aux exigences des assureurs et aux meilleures pratiques en la matière;
- 4) d'informer le délinquant présumé de l'enquête préliminaire et de son droit à l'assistance d'un avocat (en droit canonique et en droit séculier) et de la possibilité de solliciter les conseils d'un directeur spirituel et d'un psychologue pendant l'enquête préliminaire;
- 5) d'assurer une entière coopération avec les autorités civiles;

- 6) de prendre des mesures appropriées pour respecter la présomption juridique fondamentale de l'innocence de l'accusé tant que le contraire n'a pas été prouvé, en tenant bien compte de la sécurité publique;
- 7) de tenir la collectivité informée dans les meilleurs délais de l'évolution de la situation pendant l'enquête préliminaire, tout en respectant les obligations d'application régulière de la loi et de confidentialité.

LEÇON 4 :

QUE FAIRE DES DÉLINQUANTS ?

Une autre conséquence de la crise des abus sexuels concerne la manière de traiter les délinquants une fois qu'ils ont été déclarés coupables. À ce sujet, les autorités de l'Église doivent être attentives à de nombreux besoins de toutes sortes. L'une des priorités consiste à respecter l'attente générale du public, qui espère nous voir rendre des comptes et répondre avec franchise aux demandes d'information appropriées au sujet d'un délinquant. Avec l'expérience qu'ils ont acquise ces dernières années, à s'occuper des cas d'abus sexuels, les dirigeants de l'Église ont pris conscience de leur responsabilité de s'assurer que justice est faite et que le public est protégé contre la répétition de tels abus. Cette préoccupation pour les victimes et pour la société en général s'exprime dans les nouvelles mesures canoniques qui seront appliquées à l'égard d'un membre du clergé qui est déclaré coupable d'abus sexuels. La ligne de conduite choisie dépend de nombreuses variables. Une possibilité consiste à interdire complètement au délinquant l'exercice d'un ministère public et d'une charge publique dans l'Église, ou du moins à

ne lui permettre aucun contact avec des personnes mineures. Selon cette option, on offre un traitement et un soutien au délinquant dans un milieu restrictif et contrôlé où les jeunes et d'autres personnes sont hors de danger³⁷. Si cette mesure n'est pas suffisante ou si la gravité des infractions le justifie, l'autre solution consiste à infliger des peines ecclésiastiques plus graves et à renvoyer le délinquant de l'état clérical ou religieux³⁸.

On s'attend à ce que les dirigeants de l'Église qui exercent leur mission de miséricorde et de compassion offrent des soins pastoraux à tous ceux qui sont touchés par les abus: tout d'abord aux victimes et à leurs familles, aux fidèles touchés, et aux délinquants tout autant³⁹. L'une des difficultés posées par le traitement des délinquants réside dans le fait que l'Église, tout en étant inspirée par les préoccupations contemporaines (telles que la tolérance zéro, la reddition de comptes, la transparence, les exigences du droit civil et les attentes du public), est également appelée à prendre pour modèle l'enseignement du Christ. Pour cette raison, on ne peut exclure la miséricorde parce que, comme Jésus l'a enseigné, on a également un devoir de charité envers celui qui a péché (cf. Matthieu 6, 9-15; Luc 17, 3-4)⁴⁰. La miséricorde en ce sens n'est pas ce que bien des gens pensent généralement. Elle n'est pas un pardon unilatéral sans justice ni obligation de rendre compte. Elle est plutôt une attitude qui tient pleinement compte du besoin de redresser le tort causé aux victimes tout en offrant aux délinquants la possibilité de trouver la guérison par la conversion. Du point de vue de l'Église, un aspect de l'intervention face aux auteurs d'agressions sexuelles doit inclure l'espérance de leur retour à Dieu. Pour cette raison, en plus de satisfaire aux exigences de la justice et d'assurer la sécurité publique, l'Église exige que

les délinquants fassent réparation pour le dommage qu'ils ont infligé et le scandale qu'ils ont causé⁴¹. Dans leur demande de pardon, il leur est recommandé d'exprimer douleur et contrition, et d'entreprendre des actes de pénitence appropriés. Les dirigeants de l'Église continuent d'apprendre à vivre avec la tension qui existe entre la justice et la miséricorde, et comment répondre de la meilleure façon aux attentes du public.

Recommandations et exigences

Les évêques et les supérieurs majeurs s'efforceront :

- 1) de déterminer les préoccupations de sécurité publique relatives à un délinquant et de prendre les mesures appropriées;
- 2) de traiter le mieux possible le problème complexe de la responsabilité pastorale et canonique envers les délinquants;
- 3) d'offrir une aide pastorale appropriée, autant que possible, tout en tenant compte de la justice et de la sécurité publique;
- 4) de répondre avec franchise aux demandes d'information justifiées au sujet d'un délinquant.

LEÇON 5 :

LE BESOIN D'AMÉLIORER LES SERVICES DE PROTECTION ET LA FORMATION

En plus de ce que les dirigeants de l'Église ont appris sur la façon de répondre aux allégations d'abus sexuels et sur le traitement des délinquants, ils ont reconnu le besoin de meilleures pratiques de prévention pour la protection des personnes mineures. L'expérience a appris à tous qu'il est essentiel de maintenir une attitude de « tolérance zéro ». Cette attitude s'exprime par des politiques et des programmes qui sont conçus pour que chaque allégation d'agression sexuelle soit considérée avec le plus grand sérieux et qu'aucun incident ne soit toléré; elle manifeste clairement qu'aucune personne qui a commis des abus sexuels à l'endroit d'une personne mineure n'exercera un ministère actif. Le pape François a souligné l'importance de cette position dans la façon dont l'Église traite les cas d'abus sexuels: « Trouvons le courage indispensable pour promouvoir tous les moyens nécessaires et protéger, en toute chose, la vie de nos enfants pour que de tels crimes ne se répètent plus. Faisons nôtre, clairement et loyalement, la consigne “tolérance zéro” dans ce domaine⁴². » La tolérance zéro à l'égard des abus s'étend à tout le personnel de l'Église – clergé, religieux et laïcs – et a élargi la portée des politiques de prévention pour englober tout le personnel et les bénévoles qui travaillent dans des établissements d'Église ou au nom de l'Église. Beaucoup de diocèses du Canada prescrivent maintenant que personne ne devrait être autorisé à travailler dans des milieux pastoraux à moins d'avoir été soumis à une vérification appropriée, y compris une vérification des antécédents et du casier judiciaire.

De plus, la formation et l'éducation permanentes de tous ceux qui travaillent dans les milieux pastoraux (le clergé et les religieux aussi bien que le personnel laïque et les bénévoles) ont assuré une meilleure efficacité des pratiques exemplaires. Une formation aux normes de conduite les plus élevées en milieu pastoral doit inclure une sensibilisation à des attitudes et à des comportements qui manifestent le souci de la protection des personnes mineures. Cette formation devrait inclure des directives sur les limites appropriées et sur l'interaction avec des personnes mineures dans des lieux qui sont ouverts et visibles à d'autres adultes. L'expérience a montré qu'il est utile de faire participer les familles et les organisations communautaires à l'élaboration et à l'application des politiques de protection des enfants. Il est également prouvé qu'il est avantageux de nous adresser au grand public en donnant une éducation de base sur les abus sexuels, en encourageant la compassion pour les victimes, en corrigeant les mythes et en surmontant les tabous qui entourent encore ce sujet. En plus de colloques et d'ateliers ainsi que de conférences spécialisées et de cours de niveau postsecondaire, un accès amélioré aux politiques diocésaines locales, en particulier leur affichage sur les sites Web des diocèses, a aidé à sensibiliser davantage le public et a permis de savoir plus facilement comment et où présenter une plainte.

Recommandations et exigences

Les évêques et les supérieurs majeurs s'efforceront :

- 1) de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la protection constitue une priorité dans le diocèse, l'éparchie ou l'institut;

- 2) de mettre en place et de mettre à jour une politique diocésaine de protection conforme aux normes les plus élevées d'un ministère responsable, y compris des directives concernant les limites à respecter dans les relations pastorales (par exemple, dans un code de conduite);
- 3) de veiller à ce que la politique de protection du diocèse, de l'éparchie ou de l'institut soit facile à comprendre et facilement accessible au public, par exemple, en l'affichant sur le site Web diocésain, en la publiant sous forme de livret, etc.;
- 4) d'appuyer les autres évêques et supérieurs majeurs dans leurs efforts de protection;
- 5) de soumettre tous les protocoles, politiques et pratiques à une vérification indépendante au moins tous les quatre ans;
- 6) de veiller à ce que tout le personnel pastoral reçoive une formation appropriée en matière de milieux sécuritaires, y compris sur la manière de reconnaître les signes d'abus possibles et comment signaler un cas soupçonné d'abus sexuel;
- 7) d'obtenir l'avis des parents, des autorités civiles, des éducateurs et des organismes communautaires lorsqu'ils rédigeront les politiques diocésaines et offriront la formation appropriée à tous les membres du personnel pastoral;
- 8) de veiller à ce que les **Lignes directrices** (voir la partie II ci-dessous), ainsi que les politiques et les protocoles du diocèse, de l'éparchie ou de l'institut, constituent le fondement de tout programme de formation en matière de milieux sécuritaires;

- 9) de s'assurer que les politiques de protection sont mises à jour régulièrement et tiennent compte des circonstances et des besoins nouveaux;
- 10) de recommander à chacun des instituts situés sur le territoire d'un diocèse ou d'une éparchie d'avoir sa propre politique de protection mise à jour et qu'une copie en soit fournie à l'évêque du lieu pour ses dossiers.

LEÇON 6 :

LES RÉPERCUSSIONS SUR LE CLERGÉ, LES RELIGIEUX ET LES LAÏCS AUX PRISES AVEC LA HONTE

La plupart des membres du clergé et des religieux qui vivent leur vocation avec intégrité et fidélité ont été profondément humiliés par des collègues dont les crimes et les péchés graves ont fait du tort à ceux qu'ils devaient servir. De plus, beaucoup d'entre eux sont déçus de ce que certains dirigeants de l'Église, dans le passé, n'ont pas répondu de façon convenable aux allégations d'abus sexuels.

Bon nombre de membres du clergé et de religieux sont également conscients du fait que les gens peuvent les considérer avec soupçon et méfiance. Cela est attribuable en partie à l'attention considérable donnée par les médias aux « prêtres pédophiles ». Parfois, les membres du clergé et les religieux innocents, qui vivent leur vocation de tout cœur en essayant d'éviter d'être traités avec hostilité – et peut-être parce que motivés par un désir exagéré de se protéger –, deviennent excessivement guindés, distants et même froids dans leurs relations. Cet éloignement artificiel nuit à la qualité de leur

ministère ainsi qu'à leur propre bien-être psychologique et spirituel. Pour des raisons semblables, beaucoup de membres du clergé et de religieux se sont éloignés du ministère auprès des enfants et des adolescents. En conséquence, les jeunes générations de catholiques grandissent sans connaître les représentants de la foi qui sont à l'œuvre dans leurs communautés. Les laïcs engagés dans diverses formes d'évangélisation, dont les ministères peuvent déjà être très difficiles pour diverses raisons, se trouvent privés de soutien à cause de l'attitude distante du curé et de l'évêque local, ou de l'absence d'une relation valable avec eux.

Dans les régions qui ont été directement touchées par le scandale des abus sexuels, beaucoup de membres du clergé et de religieux se sentent démoralisés et isolés. Ils exercent leur ministère dans une ambiance de méfiance et de soupçon dans laquelle ils sont considérés comme de simples fonctionnaires, comme, par exemple, pour dispenser les sacrements. Certains sont frustrés parce qu'ils se sentent strictement réglementés par des codes de conduite tout en étant insuffisamment appuyés dans leurs tâches pastorales par leurs supérieurs. L'aliénation, la solitude et la rancœur sont souvent aggravées par la fatigue et le découragement, ce qui expose les membres du clergé et les religieux à l'abattement, aux problèmes émotionnels, à des difficultés psychologiques et à la mélancolie. Certains cherchent un soulagement en adoptant des comportements malsains qui engendrent des dépendances; d'autres abandonnent leur vocation. Pour beaucoup de ceux qui restent, le fardeau du ministère et les doutes sur leur propre valeur et leur raison d'être peuvent provoquer une crise de vocation qui exige l'attention des dirigeants de l'Église et des fidèles. Dans ce

contexte, il est clair que les membres du clergé et les religieux doivent consacrer du temps et des efforts pour mener une vie saine, nourrir des amitiés fortifiantes et avoir une vie spirituelle profonde pour nourrir leur vocation reçue de Dieu et continuer d'être porteurs de vie dans leur service de Dieu et du prochain.

Il est maintenant évident que les effets de la crise des abus sexuels ne touchent pas seulement les membres du clergé et les religieux. Les laïcs aussi ressentent de la honte et de l'embarras parce que des membres du clergé et des religieux sont impliqués dans le scandale des abus sexuels. Bien des gens qui demeurent profondément attachés au Christ et à son Évangile ne se sentent plus à l'aise de s'identifier comme catholiques ou de proclamer leur foi en public. Leur hésitation a affaibli les communautés locales et la crédibilité du témoignage évangélique de l'Église, précisément là où il est le plus nécessaire. En cette période critique de guérison, le soutien mutuel et la coresponsabilité parmi les membres du clergé, les religieux et les laïcs sont des besoins vitaux. Tous sont invités à répondre à l'appel de revitaliser l'Église en s'engageant dans de nouvelles formes de ministère empreintes d'une plus grande collaboration.

Recommandations et exigences

Les évêques et les supérieurs majeurs s'efforceront :

- 1) de reconnaître les répercussions spirituelles et émotionnelles de la crise des abus sexuels sur la vitalité de l'Église et de les traiter, en aidant le clergé et les laïcs à surmonter la honte, à lutter contre les images et les stéréotypes négatifs, et finalement à servir avec joie et sérénité;

- 2) de s'assurer que les communautés touchées par les abus reçoivent un accompagnement, un soutien et un encouragement adaptés dans leur cheminement vers la guérison;
- 3) de s'assurer que les membres du clergé et du personnel pastoral qui ont été touchés par le scandale des abus sexuels reçoivent un soutien suffisant;
- 4) de promouvoir une nouvelle compréhension du rôle du clergé dans la société et des fondements spirituels nécessaires à un ministère sain;
- 5) d'encourager des engagements pastoraux porteurs de vie malgré les conditions difficiles du ministère et de l'évangélisation;
- 6) de promouvoir et d'encourager le ministère auprès des enfants et des adolescents avec des mesures de protection appropriées;
- 7) de développer de nouvelles formes de ministère qui misent sur une plus grande collaboration avec les laïcs dans un esprit de réciprocité et de coresponsabilité;
- 8) d'investir du temps et des efforts dans la santé, dans des amitiés bénéfiques et la prière régulière;
- 9) de s'assurer que les problèmes particuliers qui touchent la santé mentale du clergé et des laïcs associés à la pastorale – tels l'isolement, l'épuisement, la pornographie et l'alcool, pour ne mentionner que ceux-là – peuvent être traités au moyen d'une aide professionnelle et spirituelle.

LEÇON 7 :

LE BESOIN D'UNE MEILLEURE

FORMATION INITIALE ET PERMANENTE

La protection des personnes mineures et les pratiques pastorales qui concourent à cet objectif sont des thèmes extrêmement importants qui doivent être abordés dans le cadre de la formation des prêtres, tant pendant sa phase initiale que par la suite dans la formation permanente. Dans le passé, des personnes qui manquaient de maturité affective, émotionnelle et psychosexuelle réussissaient à passer inaperçues à cause d'un programme de formation insuffisant au séminaire, qui se concentrait davantage sur la formation spirituelle et théologique que sur le développement pastoral et humain. Des connaissances et des pratiques insuffisantes concernant la formation humaine ont eu comme résultat l'ordination ou la profession religieuse de divers candidats mal préparés, ce qui a abouti à certaines des conséquences désastreuses apparues des années plus tard.

Depuis la publication du document du pape saint Jean-Paul II, *Pastores dabo vobis*⁴³, la formation humaine est l'un des quatre piliers du programme des séminaires, avec la formation spirituelle, intellectuelle et pastorale. De fait, la formation humaine vient en premier dans l'ordre des priorités, et il faut lui porter une attention vigilante, car c'est d'elle que dépend l'entrée d'une personne ordonnée ou consacrée mature et responsable au service de l'Église dans le monde d'aujourd'hui. Dans la sélection et l'admission d'un candidat au séminaire, il est impératif de le soumettre à des vérifications, à des tests et à des entrevues convenables pour s'assurer de son développement émotionnel et psychosexuel. Il en va de même

pour les candidats et candidates des instituts. De plus, un solide programme de formation humaine doit continuer d'être appliqué pendant toutes les années de formation afin d'aider l'équipe des enseignants à évaluer la maturité et l'aptitude d'un candidat sur une durée de plusieurs années.

La *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis*⁴⁴, récemment promulguée, souligne l'importance de la dimension humaine dans la formation sacerdotale :

La plus grande attention devra être portée à la question de la protection des mineurs et des adultes vulnérables, en veillant avec soin à ce que ceux qui demandent l'admission dans un séminaire ou une maison de formation, ou qui déjà présentent leur demande pour recevoir le sacrement de l'Ordre, ne soient en aucune façon impliqués dans des délits ou des situations problématiques dans ce domaine. Les formateurs devront assurer un accompagnement personnel, spécial et adapté, en faveur de ceux qui auraient subi des expériences douloureuses en la matière. Dans le programme des formations initiale et permanente, il faut insérer des cours spécifiques ou des séminaires sur la protection des mineurs. Une information adéquate doit être donnée de façon adaptée avec une insistance particulière sur les possibilités d'exploitation ou de violence, comme, par exemple, la traite des mineurs, le travail des enfants, les abus sexuels sur les mineurs ou sur les adultes vulnérables⁴⁵.

Ceux qui ont déjà reçu le sacrement de l'Ordre ou qui ont fait des vœux religieux doivent également prendre un engagement constant de maturité humaine et spirituelle. L'expérience a montré que des problèmes psychologiques, émotionnels, relationnels et spirituels peuvent surgir même après un grand nombre d'années de ministère, ce qui rend nécessaires une formation et une éducation permanentes ainsi qu'une direction spirituelle régulière pendant toute la vie d'une

personne. Selon les circonstances, une aide psychologique et d'autres genres de counseling professionnel devraient aussi être envisagés au besoin.

De plus, en cette période où les dirigeants de l'Église dépendent beaucoup des prêtres et des religieux étrangers pour satisfaire aux besoins pastoraux de notre pays, il faut porter attention à l'inculturation de ceux qui ont reçu une éducation et une formation en vue d'un ministère dans d'autres parties du monde où les questions de sexualité humaine, de relations interpersonnelles et de limites peuvent être traitées différemment.

Recommandations et exigences

Les évêques et les supérieurs majeurs s'efforceront :

- 1) d'accorder une plus grande importance à la dimension humaine dans les programmes de formation initiale, en s'assurant de son intégration aux aspects spirituel, intellectuel et pastoral de *Pastores dabo vobis*, de la *Ratio fundamentalis* (2016) et des directives de cette Conférence épiscopale⁴⁶;
- 2) d'offrir dans le diocèse, l'éparchie ou l'institut des activités de formation permanente holistique – spirituelle, intellectuelle, humaine et pastorale – fondée sur une évaluation éclairée des besoins nouveaux et de plus en plus complexes du clergé et des religieux, et de prendre un engagement personnel en ce sens en prêchant par l'exemple;

- 3) de s'assurer qu'une formation précise est offerte pour traiter des questions telles que l'expérience des victimes, l'incidence sur les familles et les communautés, la détection d'abus, le ministère auprès des victimes, et les lois pertinentes (canoniques ou séculières);
- 4) d'établir une formation initiale et permanente qui traitera des attitudes et des comportements nécessaires pour une protection à long terme;
- 5) d'encourager et d'étendre divers moyens afin de promouvoir et de nourrir un sentiment d'appartenance, d'amitié et de solidarité entre les membres du clergé et les religieux (journées d'étude, périodes de recueillement, retraites annuelles, etc.);
- 6) d'établir des procédures adéquates pour filtrer les candidats au ministère, procédures qui peuvent inclure un comité de sélection multidisciplinaire;
- 7) d'évaluer régulièrement les procédures de filtrage pour en assurer l'efficacité et la pertinence;
- 8) d'évaluer régulièrement les programmes de formation personnelle et humaine en vue d'obtenir des normes de protection parmi les plus élevées dans le ministère;
- 9) de discuter avec les candidats au ministère des questions relatives à la maturité psychosexuelle, aux relations interpersonnelles, à la notion de service dans le ministère; à l'autorité de même qu'à la notion d'abus d'autorité;
- 10) de veiller à ce que tous les membres du clergé et les religieux qui sont invités à servir les fidèles catholiques d'un diocèse du Canada reçoivent toute l'information à jour sur les politiques, les pratiques et les protocoles locaux ainsi que sur les attentes relatives quant aux limites à respecter dans les relations interpersonnelles.

LEÇON 8 :

ÊTRE INFORMÉS DU PROCESSUS JUDICIAIRE

Selon la pratique canadienne, beaucoup de victimes d'agressions sexuelles ont demandé justice au moyen de procédures criminelles et de poursuites en droit civil. Bien que ces façons de procéder puissent apporter des avantages dans la mesure où chacune d'elles peut aider quelque peu les victimes à tourner la page, elles ont aussi des inconvénients, et certaines victimes se sont trouvées déçues dans leur recherche de guérison. L'insistance sur l'objectivité (par exemple, la crédibilité de la victime, la preuve, etc.) peut dépersonnaliser les relations. Un interrogatoire et un témoignage rigoureux soumettent souvent les victimes à de nouveaux traumatismes. La procédure régulière elle-même peut être méthodique et donc lente, ce qui cause de la frustration des deux côtés. Le droit légal de chaque partie de protéger ses intérêts peut être interprété comme un manque de sensibilité envers la victime présumée. Les pressions exercées par les médias peuvent également ajouter au stress et au malaise des victimes engagées dans un procès.

Il y a également certains désavantages pour les dirigeants de l'Église. La nature officielle et impersonnelle des procédures judiciaires peut faire obstacle à leur désir sincère d'exprimer de la compassion et à leur volonté de promouvoir la réconciliation. En invoquant le droit légal de chaque partie de protéger ses intérêts, une entité d'Église peut donner l'impression d'essayer de bloquer les procédures ou de chercher à s'assurer un avantage juridique injuste aux dépens de la victime. Il y a eu des cas où les conseils donnés aux intéressés par des avocats ou des assureurs qui leur demandaient de ne pas parler directement

aux victimes ou aux délinquants présumés ont parfois entravé de bons soins pastoraux et le chemin vers la guérison. Dans de tels cas, les dirigeants de l'Église ont dû apprendre de ces difficiles leçons à ne pas laisser les méthodes judiciaires ou les répercussions financières faire obstacle à leurs responsabilités pastorales. Bien que les dirigeants de l'Église aient besoin de conseils de prudence de toute sorte, y compris les conseils d'avocats, ils sont maintenant plus conscients du fait que certaines méthodes peuvent aller à l'encontre de leur devoir de charité chrétienne. En conséquence, ils sont plus ouverts à la recherche d'autres solutions.

Les règlements financiers, qui peuvent constituer l'un des avantages pour les victimes qui demandent justice, peuvent aussi causer des problèmes aux fidèles. Le montant de ces règlements est souvent considérable, et les répercussions se font généralement sentir dans toute la communauté de fidèles concernée, ce qui a des conséquences sur la vitalité de l'Église locale. Les fidèles laïcs sont parfois choqués par la vente de biens ecclésiastiques ou par l'utilisation de leurs dons pour le financement de dédommagements. Conséquence additionnelle : les paroissiens ont parfois refusé ou rejeté les invitations des évêques et des supérieurs majeurs à participer aux efforts de guérison et de réconciliation. Les dirigeants de l'Église au Canada ont appris l'importance et le besoin de comprendre les raisons de ces réactions et de ce ressentiment. Ils en viennent à comprendre l'obligation de répondre à l'hostilité avec humilité et d'accueillir les expressions de trahison et de déception de la part de leurs assemblées de fidèles avec respect et courage.

Dans le contexte canadien, la médiation constitue une solution hors cour qui permet aux victimes de demander la

reconnaissance et la réparation non seulement pour les torts qu'elles ont subis, mais aussi comme indemnisation appropriée des dommages. Cette pratique permet aux deux parties de régler à l'amiable sans aller en procès et offre une solution plus pratique pendant le litige. Les règlements amiables qui font suite à la médiation sont conclus grâce à des négociations et à des compromis dans lesquels les parties agissent de bonne foi avec l'aide d'un médiateur juridique compétent. Les résultats ne semblent peut-être pas entièrement satisfaisants à tous les intéressés mais, puisque le processus est de nature plus personnelle qu'un procès, il est souvent perçu comme moins conflictuel par les deux parties. Même si la médiation est également exigeante, les victimes et les représentants de l'Église, avec l'aide de leurs conseillers juridiques, participent plus directement à la réparation d'une injustice présumée grâce au dialogue et à la bonne volonté dans des relations plus humaines. Ce que nous espérons, c'est que les victimes, à la fin de la médiation, auront le sentiment que leurs récits ont été entendus, tandis que les dirigeants de l'Église auront le sentiment d'avoir bien exprimé leur préoccupation, leur douleur et leur regret.

La recherche de la justice a aidé tout le monde à reconnaître la réalité des abus sexuels et l'importance, pour les victimes et les fidèles, d'en arriver à une solution plus définitive en établissant une culture plus solide de reddition de comptes et de responsabilité. L'expérience a toutefois démontré que le processus qui permet à la plupart des victimes d'avancer dans la vie n'est pas tout d'abord juridique, mais est enraciné dans une compréhension plus holistique du besoin de guérison physique, psychologique et spirituelle. Chacun de ces besoins

peut être satisfait graduellement avec le temps, mais le chemin de guérison peut souvent prendre toute la vie.

Recommandations et exigences

Les évêques et les supérieurs majeurs s'efforceront :

- 1) de faire appel aux services d'un conseiller juridique expert (en droit canonique et en droit séculier);
- 2) de se tenir au courant de la législation canonique et séculière pertinente ainsi que des **Lignes directrices** de la Conférence épiscopale;
- 3) de fonder les droits légaux de la victime sur le besoin de réparer l'injustice et de promouvoir la charité chrétienne et l'expression de la compassion dans l'intérêt de la guérison et de la réconciliation;
- 4) de résister aux pressions qui peuvent faire en sorte que les méthodes juridiques ou les répercussions financières fassent obstacle à une réponse véritablement pastorale, en s'assurant que les conseils reçus sont toujours au service du rôle primordial de l'Évangile;
- 5) de cesser d'exiger des clauses de confidentialité dans le règlement amiable des affaires d'abus sexuels et de se désister de celles qui ont été imposées dans le passé⁴⁷;
- 6) de parvenir à un résultat qui satisfait au désir de reddition de comptes et de transparence et qui permet à toutes les parties de connaître un sentiment d'apaisement;
- 7) de répondre avec respect et courage aux sentiments de trahison et de déception qu'éprouvent les fidèles.

LEÇON 9 :

APPEL À UNE PLUS GRANDE AUTHENTICITÉ

Au Canada, comme dans beaucoup de parties du monde, on a fait beaucoup pour affronter la réalité des agressions sexuelles; toutefois, la crise des abus sexuels a causé du tort à la mission de l'Église, à son travail humanitaire et à ses appels à la justice et à l'intégrité, particulièrement à l'égard des enfants et des adolescents dans les domaines de l'éducation et de la famille. De plus, les abus sexuels à l'égard des personnes mineures ont rendu plus difficile pour beaucoup de fidèles catholiques canadiens de relever le défi de la Nouvelle Évangélisation et de proposer l'Évangile à la suite de la crise et dans le contexte actuel de plus en plus sécularisé. Pour faire face à ces multiples défis, les capacités humaines seules ne suffisent pas, surtout si on veut réaliser un changement et un renouveau durables dans la vie de l'Église. C'est une tâche profondément spirituelle, qui nécessite la grâce de Dieu et des efforts unifiés de la part de tous les membres de la communauté des croyants.

Tout ce que nous a appris l'expérience canadienne des abus sexuels à l'égard des personnes mineures manifeste un appel évident, lancé à tous les membres de l'Église catholique du pays, à une plus grande authenticité et à l'engagement dans un processus de rétablissement de la crédibilité. Bien que la réponse à cet appel commence par une reconnaissance des échecs passés, elle doit être suivie d'un ferme engagement à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour éviter les erreurs du passé et s'assurer que les personnes mineures seront protégées maintenant et à l'avenir.

Recommandations et exigences

Les évêques et les supérieurs majeurs s'efforceront :

- 1) de reconnaître que la crise des abus sexuels est le symptôme d'un désordre dans une Église appelée à vivre une conversion et une purification pastorales profondes afin de réaliser sa mission avec une plus grande transparence et une plus forte obligation de rendre compte;
- 2) de promouvoir une culture de dialogue à tous les échelons d'un diocèse, d'une éparchie ou d'un institut;
- 3) de continuer de rechercher des pratiques institutionnelles qui favorisent la transparence, la responsabilité et l'obligation de rendre compte;
- 4) d'être des modèles, en parole et en action, d'une attitude pastorale fondée sur le repentir et la conversion;
- 5) de collaborer avec les autres dirigeants de l'Église, particulièrement à l'échelle régionale, en vue d'établir des mécanismes efficaces de reddition de comptes;
- 6) d'inclure dans les directives du diocèse, de l'éparchie ou de l'institut un engagement à l'article 3 et à l'article 19 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*⁴⁸
- 7) de consacrer du temps et de créer sur le plan local des activités stimulantes auxquelles participeront les fidèles qui sont prêts à exercer des ministères dans un esprit de coresponsabilité, pour que la préoccupation commune pour tous au nom de Jésus-Christ puisse créer une ambiance plus responsable pour chacun, et particulièrement pour la protection des personnes mineures;
- 8) d'établir des pratiques qui permettent au clergé, aux religieux et aux laïcs de se rendre mutuellement des comptes sur leurs actes et leurs attitudes;
- 9) d'exercer leur ministère de pasteurs en collaboration et en communion avec ceux qui sont confiés à leur charge.

CHAPITRE 2

GUÉRISON DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS

[...] il faut continuer de faire tout ce qui est possible pour déraciner de l'Église la plaie des abus sexuels sur les personnes mineures et ouvrir une voie de réconciliation et de guérison en faveur de ceux qui ont été abusés.

— Pape François
Lettre concernant la Commission pontificale
pour la protection des mineurs
2 février 2015

Dans son appel à aider et à accompagner ceux et celles qui ont subi des abus sexuels de la part de membres du clergé et de religieux, le pape François a exhorté tous les dirigeants de l'Église et tous les fidèles catholiques à ouvrir « une voie de réconciliation et de guérison⁴⁹ ». À une autre occasion, il a expressément mentionné l'accompagnement des victimes et de leurs familles sur « leur douloureux chemin de guérison⁵⁰ ». Afin d'aider les évêques et les supérieurs majeurs à répondre à un tel appel, le présent chapitre souligne certains points pertinents tirés des recherches et de l'expérience récentes en ce qui concerne certains aspects du traumatisme subi par les victimes. Il décrit également les difficultés et les complexités avec lesquelles ils sont aux prises dans leurs efforts pour trouver la guérison. Il attire également l'attention sur certaines des répercussions à plus large échelle ressenties au Canada suite aux cas d'abus sexuels à l'égard des personnes mineures et sur les difficultés uniques auxquelles fait face l'Église de notre pays dans ses tentatives pour y faire face.

2.1 Les répercussions des abus sexuels sur les victimes: reconnaître le dommage et ses effets

Les répercussions psychologiques et les nombreuses manifestations comportementales qui résultent des abus sexuels sont propres à l'expérience de chaque victime. En général, ces effets peuvent être profonds et difficiles à surmonter, même avec une thérapie⁵¹. Des effets très spécifiques découlent également des abus sexuels quand ils sont perpétrés par des personnes qui ont des liens intimes avec la victime, telles que des membres de la famille ou des amis, ou par des personnes qui occupent des postes de confiance et d'autorité dans la collectivité, y compris celles qui représentent Dieu. Dans ce dernier cas, en plus d'induire les victimes en erreur au sujet des normes morales de comportement, les agressions sexuelles ont également des incidences sur les perceptions qu'elles auront ensuite de Dieu, de l'Église et de la religion en général. Beaucoup d'évêques du Canada ont vu des victimes quitter l'Église et même abandonner leur foi. Ils considèrent ces départs comme une tragédie additionnelle parce que les victimes sont laissées sans la guérison et la consolation qu'elles peuvent trouver dans la vie de prière d'une communauté de croyants. De plus, puisque certaines victimes peuvent se sentir responsables des abus qu'elles ont subis, elles peuvent aussi se sentir coupables des péchés et des crimes de leurs agresseurs, et ces sentiments de culpabilité personnelle compliquent encore davantage le processus de guérison.

2.2 *Le processus de guérison : ses difficultés et ses complexités*

La guérison des blessures des agressions sexuelles n'a pas lieu dans l'isolement; elle exige un effort communautaire et présente le besoin particulier d'une intervention spécialisée de professionnels qui peuvent s'occuper des besoins de la victime à de multiples niveaux : l'esprit (mémoire et émotions), l'âme (la capacité de transcendance), le cœur (la capacité de répondre affectivement aux autres et au monde) et le corps (blessures physiques et relation de la personne avec son propre corps et sa sexualité). Le processus de guérison fait donc appel à une gamme de disciplines diverses et exige la collaboration de personnes de divers milieux professionnels et sociaux qui travaillent de concert dans l'intérêt supérieur de la victime : psychologie, spiritualité et médecine, en plus d'un soutien dans l'Église et dans la société en général. Toutefois, pour jouer un rôle déterminant dans le processus de guérison, ces diverses disciplines doivent échanger leurs connaissances, leur expérience et leur expertise; chacune doit être consciente des contributions de l'autre et respecter les domaines de compétence de l'autre dans un travail de collaboration. C'est un idéal qu'il n'est pas toujours facile à réaliser en pratique. Quand des évêques et des supérieurs majeurs rencontrent des victimes d'agressions sexuelles afin de faciliter leur guérison, ils doivent être disposés à reconnaître les progrès et la complexité des divers domaines d'intervention professionnelle ainsi que la nécessité et l'utilité d'une collaboration avec la société en général. La guérison est un processus qu'on ne peut pas forcer ou précipiter. Pour les victimes comme pour les fidèles, cela prend du temps, de la compréhension et la volonté de composer avec le déroulement imprévisible de ce processus.

Guérison psychologique

La guérison psychologique est un élément clé du cheminement de la victime vers la guérison. Le counseling permet aux victimes de discerner leurs blessures personnelles et peut rendre plus efficace le traitement de troubles mentaux connexes tels que le stress post-traumatique, l'anxiété extrême, la dépression et les dépendances. Les victimes qui reçoivent du counseling ont ainsi l'occasion de discuter, avec un professionnel en qui elles ont confiance, des abus qu'elles ont subis. Dans ce contexte, non seulement elles comprennent mieux les effets traumatisants des abus sexuels, mais elles sont capables d'exprimer des émotions qui, si elles sont refoulées, causent de nouveaux dommages. Les victimes reçoivent de l'aide pour surmonter leurs sentiments de honte et de culpabilité, pour diminuer leur niveau de crainte et d'hypervigilance, pour recommencer à faire confiance aux gens et pour s'engager dans des relations saines. Elles sont encouragées à s'efforcer de se prendre en charge et à rester engagées et actives dans la société.

En même temps, le counseling psychologique comporte, pour les victimes et pour ceux qui désirent les aider, des difficultés et des complications uniques. En plus des divergences entre les écoles de pensée et les méthodes dans la profession de la psychologie, les victimes qui veulent recevoir du counseling pour les traumatismes causés par les agressions sexuelles sont souvent obligées de consacrer un temps considérable, et même indéfini, à un processus qui est émotionnellement éprouvant et financièrement onéreux. De tels facteurs peuvent rendre la thérapie inaccessible à certains. De plus, dans les régions géographiques où on manque de professionnels qualifiés, la thérapie n'est peut-être pas une option. Il vaut également

la peine de remarquer que les thérapeutes ne sont pas tous suffisamment conscients ou respectueux de la culture religieuse de la victime et sont donc incapables de travailler efficacement auprès d'elles. Quoi qu'il en soit de ces problèmes, il ne peut pas y avoir guérison sans qu'une attention soit portée aux besoins psychologiques d'une victime d'agressions sexuelles.

Guérison spirituelle

Bien que l'importance de la dimension psychologique du processus de guérison soit généralement reconnue, il est également admis que la guérison spirituelle a son importance propre, tout particulièrement pour les victimes qui ont été profondément engagées dans l'Église. Comme les êtres humains sont l'union d'un corps et d'une âme, toute blessure du corps ou de l'esprit ébranle la capacité d'une vie spirituelle saine. Comme nous l'avons mentionné, le traumatisme des abus entraîne souvent des blessures invisibles qui déforment l'image de Dieu chez la victime et affaiblissent sa capacité de relation avec lui. La culpabilité, l'auto-accusation, la crainte et la colère si souvent vécues par les victimes d'agressions sexuelles peuvent détruire ou limiter leur capacité d'avoir confiance en Dieu et en leurs semblables, et elles se retrouvent avec un sentiment de deuil et d'abandon spirituel qui demande à être guéri.

Lorsque les circonstances l'ont permis, certaines victimes ont vraiment connu des degrés de guérison spirituelle grâce à l'accueil chaleureux d'une communauté de croyants et grâce à la prière et aux sacrements. Puisque la foi peut apporter la guérison aux victimes, on devrait leur offrir toutes les ressources spirituelles et pastorales dont elles voudraient se

prévaloir afin de leur procurer la guérison dont elles ont besoin dans leur vie. Certes, la grâce n'agit pas souvent de façon instantanée et, pour beaucoup, la guérison spirituelle est un long chemin qui n'est pas toujours facile à parcourir. Pourtant, les catholiques qui ont subi des abus demeurent des membres de l'Église, qui est le Corps du Christ, et leur guérison exige donc un chemin spirituel d'accompagnement dans lequel elles peuvent connaître l'amour de Dieu ainsi que la sollicitude et le soutien de l'Église. Dans ce cheminement, nous espérons que les victimes rencontreront d'autres catholiques, des personnes prêtes et disposées à prier pour la guérison intégrale de ceux et celles qui souffrent des blessures des agressions, car « si un seul membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance » (1 Corinthiens 12, 26).

Pardon et guérison

La capacité de toutes les personnes touchées par les abus sexuels – victimes, agresseurs et communauté des croyants – de surmonter la douleur, la colère et la rancœur pour atteindre une paix et une sérénité plus grandes coïncide souvent avec l'expérience du pardon. Il faut un long processus pour en venir au point de pouvoir pardonner et recevoir le pardon, lequel peut être davantage le signe d'une guérison en cours qu'une étape vers la guérison même. Il est certain que le pardon est un élément essentiel du chemin vers la réconciliation et est un moyen utile de parvenir à un sentiment de paix plus profond, mais il ne peut avoir lieu que si les personnes qui ont été blessées sont prêtes à s'engager dans cette direction. Pour certaines victimes, le pardon peut avoir lieu dans l'Église. Pour beaucoup d'autres, cette possibilité est recherchée ailleurs.

De fait, l'expérience canadienne a démontré que les dirigeants de l'Église doivent être prudents quand ils utilisent le langage du pardon. Pour certaines victimes, un appel hâtif au pardon peut être considéré comme un moyen de réduire l'importance des dommages qu'elles ont subis ou de nier la légitimité de leur profonde douleur. Le sentiment d'une obligation de pardonner imposée par soi-même ou de l'extérieur risque aussi d'accabler de diverses émotions pénibles les victimes qui n'y sont pas encore prêtes. Pour ces raisons, il peut être utile de considérer le pardon comme une destination à atteindre graduellement et par étapes. Le cheminement commence souvent par des changements de perspective subtils de la part de la victime et de l'agresseur ainsi que de la communauté de croyants. Il s'exprime par un sentiment croissant de compassion et une plus grande volonté de laisser derrière eux les blessures passées⁵².

Soutien communautaire et guérison

Pour qu'il y ait guérison, les victimes n'ont pas seulement besoin de soins professionnels et d'accompagnement spirituel, mais aussi de l'aide et du soutien d'une communauté chaleureuse. Les membres de la communauté disposent de divers moyens de se réunir pour soutenir les victimes et lutter contre les effets des abus sexuels sur leur vie. Quels que soient les moyens d'une communauté pour soutenir les victimes, un élément clé de tels efforts semble être les soins par la compassion. Les victimes peuvent ressentir de la compassion en participant à des ministères de compassion à l'échelle paroissiale dans lesquels elles seront accueillies dans un contexte d'accompagnement et de soins pastoraux. Ces ministères incluent le soin des personnes qui ne peuvent pas sortir, telles

que les personnes âgées, malades ou mourantes, et de celles qui souffrent de dépendances. Les soins de compassion se montrent également utiles pour le soutien d'autres ministères auprès des populations vulnérables: refuges pour femmes en difficulté, groupes de soutien de genres divers, ministère auprès des victimes de la traite des personnes. Les ministères de compassion peuvent aussi être adaptés pour aider ceux qui ont subi des agressions sexuelles. Une initiative de ce genre existe dans le diocèse de London, en Ontario, appelée «From Isolation to Action» (FITA)⁵³. Ceux qui désirent aider les victimes, mais qui ne peuvent pas participer directement à de tels efforts, peuvent quand même obtenir pour eux la grâce de guérison du Christ par la prière. Des initiatives locales ou diocésaines, telles que des services de prière ou même une journée annuelle de prière pour les victimes d'abus, peuvent être des moyens très valables d'aider et de soutenir les victimes.

Une victime, comme toute personne qui a été blessée, a besoin de l'amitié, du soutien et de l'amour des autres. Dans le cas particulier des victimes d'agressions sexuelles, toute la collectivité, et particulièrement la communauté des croyants, doit faire tout son possible pour promouvoir une ambiance d'acceptation et de compassion. Pour qu'une guérison communautaire puisse avoir lieu, les membres de la communauté doivent comprendre que la victime d'agressions sexuelles et sa famille sont en cheminement vers la guérison. Dans le cheminement les uns avec les autres, il faut bien tenir compte du fait que les effets des agressions sont souvent graves, profondément enracinés et de longue durée. De plus, les membres de la communauté doivent comprendre et accepter leur rôle vital dans le résultat de ces efforts de guérison.

Ce qu'il faut éviter, c'est d'exercer des pressions sur les victimes pour qu'elles tournent la page artificiellement ou pour qu'elles ne disent rien sur les agressions. Les membres d'une communauté doivent être disposés à accompagner les victimes sur le chemin de guérison, sans leur imposer leurs propres attentes. Ils doivent clairement faire entendre aux victimes qu'elles ne sont pas à blâmer pour ce qui leur est arrivé. Les membres de la communauté doivent également reconnaître la douleur des victimes et chercher à surmonter tout obstacle qui peut entraver ou empêcher leur guérison et leur intégration.

2.3 Incidences à plus large échelle des abus sexuels

En plus de leur effet direct et principal sur les victimes, les abus sexuels à l'égard des personnes mineures ont des répercussions plus vastes sur la société. Ils touchent les familles des victimes et des délinquants, les membres des écoles, des institutions ou des paroisses dans lesquelles les cas d'abus se sont produits ou des endroits où les délinquants travaillaient, ainsi que les membres des diocèses, des éparchies ou des instituts religieux auxquels les délinquants appartenaient.

Les familles

La profondeur des effets des abus sexuels sur la famille des victimes et celle des délinquants est maintenant abondamment documentée. Dans les cas d'abus sexuels qui impliquent le personnel de l'Église, particulièrement lorsque l'agresseur était connu de la famille, les parents sont souvent aux prises avec des sentiments de culpabilité. Il n'est pas rare qu'ils se reprochent d'avoir confié leur enfant à l'agresseur, de ne pas avoir détecté les abus ou leur possibilité, et d'être incapables d'en réparer les effets néfastes. Ces sentiments sont plus intenses dans les

familles dont l'engagement dans l'Église a pu être généreux ou lorsque l'agresseur a pu offrir un soutien émotionnel et spirituel à une famille en situation vulnérable, telle qu'une famille monoparentale. Dans des situations pastorales semblables, où des personnes mineures sont séduites en vue des abus, la violation de confiance est particulièrement grave et la capacité de croyance religieuse est grandement affaiblie. Les familles qui ont souffert de ce genre d'abus se retrouvent souvent isolées; elles peuvent sentir qu'elles ne sont pas crues par les dirigeants de l'Église et qu'elles sont mises à l'écart par les autres paroissiens pour avoir dénoncé les abus, et elles peuvent se sentir abandonnées, désorientées et esseulées si elles décident de quitter l'Église. Les familles peuvent aussi éprouver un stress considérable lorsqu'elles essaient d'obtenir un traitement pour la victime et de prendre soin d'elles-mêmes. Les coûts peuvent épuiser leurs ressources financières. Les victimes peuvent recourir aux drogues illégales, se suicider ou s'enfuir de la maison pour s'en sortir. Chacune de ces situations est extrêmement déstabilisante. Sous de telles pressions, la forte incidence de conflits interpersonnels et de rupture des relations dans les familles des victimes n'est pas surprenante.

Les évêques du Canada reconnaissent le besoin de rassurer les familles à l'effet que les enfants, les adolescents et les adultes vulnérables confiés aux soins de leurs paroisses et de leurs institutions sont protégés contre les abus. Ils doivent aussi encourager les familles à assumer leur rôle qui est essentiel dans la prévention des abus, dans la protection des milieux pastoraux, dans l'aide aux victimes et dans l'offre de soins compatissants à ces dernières. Il est important que les dirigeants de l'Église reconnaissent le droit et la responsabilité

des parents d'insister pour que tous les diocèses, les éparchies et les institutions religieuses aient des mesures de protection suffisantes pour prévenir les abus ainsi que des procédures efficaces pour répondre aux allégations d'abus, car l'« avenir de l'humanité passe par la famille », qui est la « pierre d'assise » de la société et de l'Église⁵⁴.

Les paroisses

L'expérience a montré que les révélations d'abus sexuels de la part du clergé ont de profonds effets sur la vie de la paroisse et des communautés, surtout si les abus ont été commis dans la paroisse elle-même. Les paroissiens manifestent souvent leur peine et leur colère en s'éloignant de l'Église. Les tentatives de rebâtir la communauté paroissiale après la divulgation d'un incident d'abus sexuels doivent s'attaquer au manque de confiance, et même aux soupçons des paroissiens à l'arrivée d'un nouveau curé ou d'un nouvel évêque, ainsi qu'à d'autres réalités redoutables telles que la baisse de la pratique religieuse, la démoralisation, les difficultés financières (causées non seulement par les poursuites, mais aussi par le montant réduit des quêtes et le plus petit nombre de bénévoles) et l'embarras que cause aux paroissiens leur association à une paroisse ou à un diocèse où des abus ont été commis. Dans certains cas, les paroisses touchées par les abus sexuels sont incapables de se remettre de leurs effets et peuvent être forcées de fermer. Il est clair que pour qu'une paroisse survive, elle doit entreprendre son propre processus de guérison. Les évêques sont appelés à faciliter ce processus aussi généreusement que possible, car ils savent que les paroisses sont essentielles à la vie et à la vitalité d'un diocèse ou d'une éparchie. La paroisse est l'endroit où le Peuple de Dieu se rassemble pour être nourri par la Parole

de Dieu et les sacrements, où la vie de foi est animée et où les ministères sont exercés, et c'est là que la communauté des disciples fidèles est formée et éclairée. La paroisse est «au cœur de l'élan missionnaire vers l'extérieur de la nouvelle évangélisation, et du raffermissement intérieur de ses membres pour la mission⁵⁵».

Les attentes particulières qui découlent du besoin de protéger ont également créé des changements importants dans les paroisses. Bien que ces attentes soient bonnes en elles-mêmes, pour les respecter, tous les fidèles – prêtres, personnel et paroissiens – ont été obligés de se familiariser et de s'habituer à de nouvelles façons de fonctionner. Les lieux physiques (par exemple, les confessionnaux et les bureaux) ont été réaménagés pour assurer la transparence. Le personnel est maintenant soumis à des vérifications des antécédents et du casier judiciaire, ainsi qu'à d'autres formes de dépistage. Bien que plusieurs programmes pour jeunes (tels que les camps d'été et les groupes jeunesse) aient été remaniés, ils sont généralement considérés comme un risque malgré le bien qui peut être réalisé grâce à ce genre d'apostolat, et leur gestion doit être effectuée avec un soin particulier en raison des responsabilités et des risques qui y sont associés.

Les diocèses et éparchies

L'expérience du Canada et d'ailleurs a montré que les cas d'abus dans les paroisses ou d'autres institutions d'un diocèse ou d'une éparchie ont des répercussions directes sur l'organisation même du diocèse ou de l'éparchie. Lorsque les diocèses ou les éparchies ont été tenus de payer de fortes sommes d'argent dans des règlements judiciaires, des

sentiments de colère et de rancœur se sont élevés à tous les paliers de la communauté catholique, mais surtout parmi les fidèles du diocèse directement touché par la perte des ressources provenant à l'origine de leur soutien à l'Église. Cela a provoqué du cynisme à l'endroit des évêques et des autres membres du clergé et a également entravé les efforts et l'obligation de soutenir les victimes dans leur processus de guérison.

Dans bien des cas, les vocations au sacerdoce, à la vie consacrée et aux ministères laïcs ont également été touchées. En même temps que la participation au ministère de l'Église a diminué, la crise des abus sexuels a également dissuadé beaucoup de bons candidats d'entrer au séminaire et dans les maisons de formation et a incité certains de ceux qui avaient déjà commencé leur formation à quitter. Elle s'est ajoutée au manque de prêtres au Canada dans le moment, et elle a déjà rendu nécessaire un recours accru à l'aide de prêtres de l'étranger, tendance qui ne changera probablement pas dans un avenir prévisible et qui n'est pas nécessairement le signe d'une Église locale florissante.

Les autres institutions

C'est un fait historique: de nombreuses institutions établies pour fournir des soins aux enfants et aux jeunes vulnérables dans les diocèses de tout le pays, telles que des écoles, des hôpitaux, des maisons de refuge, des soupes populaires et des centres jeunesse, de même que quelques anciens «pensionnats indiens», étaient jadis dirigées par des entités catholiques. Certaines de ces institutions charitables ont eu leur propre expérience de la crise des abus sexuels.

Bien qu'un certain nombre de ces institutions n'existent plus, celles qui restent se trouvent dans l'obligation d'appliquer les leçons apprises. Pour s'occuper des victimes d'abus commis dans les institutions, il est nécessaire entre autres que l'Église et la société comprennent mieux ce qui a mal été dans le passé afin d'appliquer des politiques qui améliorent les institutions dirigées par l'Église, là où elles existent, pour aujourd'hui et pour les générations futures. Il est déjà clair qu'un aspect majeur de cette préoccupation pour l'avenir consiste à faire en sorte que tout le personnel et les bénévoles qui travaillent auprès des enfants connaissent bien les signes avertisseurs d'abus sexuels⁵⁶ et savent à qui ils devraient faire part de toute préoccupation. Pareillement, le personnel et les bénévoles qui travaillent auprès des enfants sont maintenant tenus de subir des vérifications d'antécédents, de faire l'objet d'une supervision appropriée et de recevoir des directives claires sur les limites à respecter, tout comme les institutions elles-mêmes doivent subir des vérifications quant au respect des lois provinciales ou territoriales et des normes diocésaines.

CHAPITRE 3

LES VOIES DE L'AVENIR

N'ayez pas peur de la transparence. L'Église n'a pas besoin de l'obscurité pour travailler. Veillez à ce que vos regards ne soient pas obscurcis par les pénombres du brouillard de la mondanité; ne vous laissez pas corrompre par le matérialisme trivial ni par les illusions séductrices des accords [conclus] en dessous de la table; ne mettez pas votre confiance dans les "chars et les chevaux" des pharaons actuels, car notre force est la "colonne de feu" qui divise les eaux de la mer en les fendant en deux, sans grand bruit.
(cf. Exode 14, 24-25)

*Rencontre avec les évêques du Mexique,
Discours du Saint-Père
13 février 2016*

Les abus sexuels à l'égard de personnes mineures, qui ont tant marqué l'Église de divers pays, sont un exemple de ce que l'Évangile appelle un scandale. Bien que certains puissent penser que le scandale consiste en des genres de comportements qui peuvent porter atteinte à la réputation de quelqu'un, l'Évangile qui traite de la question du scandale parle expressément de ceux qui mettent une « pierre d'achoppement » (*skandalon*) sur le chemin qui conduit les autres vers la connaissance de Dieu et vers une relation avec Lui (cf. Matthieu 16, 23, entre autres). La crise des abus sexuels est considérée à bon droit comme un scandale au sens d'un obstacle. Elle a amené beaucoup de victimes et un grand nombre d'autres personnes à rejeter le Christ, l'Église et même Dieu d'une façon ou d'une autre. Pour cette raison, l'Église doit regagner sa crédibilité en examinant l'idée qu'elle se fait d'elle-même; elle doit se

conformer toujours davantage au modèle de vie chrétienne proposé dans l'Évangile. Les politiques existantes de beaucoup d'éparchies et de diocèses locaux et la nécessité de les réviser et de les mettre à jour ne se limitent pas à un simple changement de procédures administratives; elles expriment un virage dans la culture et la mentalité des institutions. Le présent chapitre traite des caractères distinctifs de ce virage en ce qui concerne la plus vive conscience qu'ont les évêques de leur responsabilité comme pasteurs, leur volonté d'exercer cette responsabilité avec d'autres et dans un esprit de communion et de solidarité, et leur reconnaissance du besoin d'agir conformément aux plus hautes normes de reddition de comptes et de transparence, comme l'a souligné le pape François dans la citation en exergue ci-dessus. Un autre virage, sans doute plus fondamental, consiste dans la transformation spirituelle de l'Église par un processus de conversion et de repentir profond qui fera que les façons de faire de l'Église témoigneront de l'Évangile et de la mission que le Christ lui-même lui a confiée.

3.1 Politiques et protocoles pour la protection des personnes mineures

À la suite de la crise des abus sexuels, les dirigeants de l'Église du Canada se doivent de passer d'une attitude réactive à une attitude proactive et préventive. Les politiques et les protocoles diocésains locaux sont considérés comme indispensables pour assurer la sécurité des milieux pastoraux et pour définir des mesures claires de réponse aux allégations. Elles sont également utiles pour déterminer la bonne manière de traiter les victimes, les délinquants et les questions du public. En raison de leur portée et de leur importance, il est essentiel que les lignes directrices soient claires, exhaustives et

accessibles. Elles doivent être conformes aux exigences du droit séculier, tant provincial ou territorial que fédéral, ainsi qu'aux directives du Saint-Siège et au droit canonique. Elles doivent aussi correspondre aux attentes de la Conférence épiscopale et, dans le cas des évêques catholiques orientaux, aux attentes de leur Synode *sui iuris*. Les évêques devraient s'assurer que les nouvelles politiques traitent des erreurs passées (même moins considérables), évitent de simplifier à outrance des questions complexes, bénéficient de l'expertise externe et des recherches spécialisées contemporaines et tiennent compte des exigences des éparchies et des diocèses voisins. Puisqu'il est également important d'assurer leur efficacité constante à mesure que les besoins et les circonstances évoluent, les évêques devraient procéder régulièrement à la révision de ces politiques par vérification tant interne qu'externe.

3.2 *Conscience accrue de la responsabilité des évêques*

Les évêques, en raison de leur charge de pasteurs, ont l'obligation particulière de s'assurer que tous les milieux pastoraux de leurs diocèses ou de leurs éparchies sont sécuritaires. Cette tâche est une responsabilité administrative aussi bien que pastorale⁵⁷. En plus d'envisager ce qui est nécessaire à la vie et au ministère du clergé et ce qui est le meilleur pour la croissance spirituelle des fidèles, les évêques doivent aussi «édicter des lois pour [leurs] sujets, [...] rendre des jugements et [...] régler tout ce qui regarde [...] l'apostolat⁵⁸». Conformément à ces lois, l'évêque doit surveiller attentivement toutes les paroisses comme tous les bureaux, les institutions et les services dont il a la charge pour s'assurer que le personnel est totalement informé des normes qui ont été établies et respecte ces normes. La protection des personnes mineures constitue pour les

évêques une tâche particulièrement urgente à laquelle ils sont appelés, et ils se doivent de s'en occuper concrètement, car c'est l'un des besoins primordiaux du peuple de Dieu confié à leur charge. Le Directoire pour le ministère pastoral des évêques, *Apostolorum successores*, affirme clairement que l'évêque « doit condamner avec force toutes les formes de violence et élever sa voix en faveur [...] des enfants qui sont blessés par des agissements graves⁵⁹ ». Le poids de cette responsabilité peut être colossal, non seulement à cause du sujet dont il s'agit, mais aussi parce que chaque acte d'autorité exécuté par un évêque a une efficacité pastorale pourvu qu'il est fondé sur son engagement à la sainteté de sa propre vie⁶⁰.

3.2.1 L'évêque n'agit pas seul

Bien que l'évêque lui-même ait un rôle déterminant dans la création d'une culture de sécurité dans son diocèse ou son éparchie, il exerce son ministère en collaboration avec d'autres en respectant les lois séculières et les autorités civiles et en vertu de sa communion avec l'Église universelle, avec ses confrères évêques et les fidèles confiés à sa vigilance pastorale. Plusieurs des attentes ci-dessous s'appliquent également à tous les collaborateurs des évêques : prêtres, diacres, ainsi que les religieux et laïcs mandatés officiellement.

3.2.2 Respect des lois et des autorités civiles

En plus des lois de l'Église, les évêques sont assujettis aux lois séculières et aux autorités civiles. En raison de leur charge et de leur situation de leadership dans la collectivité, les évêques se doivent de respecter les lois en vigueur de façon exemplaire, et c'est ce qu'on attend d'eux. Les normes du Saint-Siège sur la protection des personnes mineures ainsi que les présentes

directives de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) exigent pareillement que les évêques et les supérieurs majeurs respectent les prescriptions du droit séculier. Il est donc essentiel que les évêques prennent le temps non seulement de se familiariser avec les lois séculières qui s'appliquent dans le territoire géographique où se trouve leur diocèse ou leur éparchie, mais aussi de s'assurer que les protocoles diocésains sont conformes à ces lois.

3.2.3 En communion avec l'Église universelle

Bien qu'il soit autonome pour l'administration de son propre diocèse, chaque évêque a également une préoccupation spirituelle partagée avec les autres évêques pour le souci pastoral de l'Église universelle. Cette spiritualité de communion inclut une vie conforme aux enseignements de l'Église. Tout comme la doctrine est une source d'unité dans l'Église, de même l'engagement à satisfaire aux normes et aux attentes du Saint-Siège concernant les allégations ou les cas prouvés d'abus sexuels constitue un engagement unanime des évêques envers la protection des personnes mineures. Les évêques doivent donc appliquer les directives du Saint-Siège efficacement et en tenant bien compte non seulement de leur contenu et de leur nature (par exemple, les documents doctrinaux, les lois, les normes, les directives), mais aussi des considérations pastorales dont elles traitent. De plus, chaque évêque est tenu de s'assurer que les règlements de son diocèse ou de son éparchie sont conformes au droit canonique et à d'autres normes générales, c'est-à-dire que ces règlements sont promulgués, appliqués et observés comme il se doit.

3.2.4 *En communion avec les autres évêques*

Une conférence nationale des évêques est un forum constitué des évêques d'un pays pour offrir aux membres d'un même épiscopat un moyen de délibérer collectivement sur les affaires de l'Église et sur des questions dont l'importance est surtout nationale, pour aider chaque évêque par ses conseils sur l'exercice de son ministère et pour élaborer des moyens appropriés de traiter des affaires d'intérêt commun dans un esprit de communion et de solidarité entre les évêques du pays.⁶¹ La conférence permet aux évêques d'échanger de l'information et des idées et d'établir un consensus. Elle n'est pas un organisme directeur ayant le pouvoir d'adopter des règlements obligatoires pour ses membres, sauf dans les rares domaines où le *Code de droit canonique* l'exige explicitement⁶². Elle n'est pas non plus une sorte de direction générale nationale, car chaque diocèse est autonome. La conférence est une assemblée essentielle pour les évêques d'un pays, en ce qu'elle leur permet d'établir une vision et une démarche communes relatives aux questions d'importance nationale. Au Canada, comme dans bien d'autres parties du monde, la protection des personnes mineures est un exemple de question nationale importante.

3.2.5 *En communion avec les fidèles*

De même que la pratique de l'autorité épiscopale a évolué ces dernières années – de l'exercice du pouvoir conféré à un évêque au service d'une communauté exprimé dans un esprit de coresponsabilité et de synodalité –, de même la compréhension de la réciprocité, l'interdépendance et l'appréciation de la diversité des rôles et des vocations dans l'Église se sont approfondies. Les évêques sont plus conscients de l'importance d'écouter ce

qu'ont à dire les autres membres du peuple de Dieu sur les affaires d'importance ecclésiale, et particulièrement au sujet des questions relatives à la protection des personnes mineures. C'est en ce sens que l'évêque, en plus d'être le pasteur de son troupeau, se doit de vivre une spiritualité de communion avec les fidèles. Les contacts quotidiens de l'évêque avec les prêtres, les religieux et les fidèles laïcs, comme l'indique *Apostolorum successores*, «représentent toujours des moments où l'Esprit parle à l'Évêque, lui rappelant sa vocation et sa mission, et formant son cœur à travers la vie de l'Église⁶³». De plus, dans toutes les affaires, mais surtout dans celles qui touchent les autres membres du peuple de Dieu, «l'Évêque devra se mettre en attitude d'écoute de ce que l'Esprit dit à l'Église et dans l'Église⁶⁴». Les divers conseils, particulièrement le conseil presbytéral et le conseil diocésain de pastorale, qui existent pour aider l'évêque dans son ministère, sont des exemples de moyens pour promouvoir une réciprocité et une communion plus grandes entre l'évêque et les autres membres du diocèse ou de l'éparchie confié à ses soins. Dans des tentatives récentes pour s'attaquer expressément au problème des abus sexuels, les évêques ont sollicité et accueilli les observations des fidèles ainsi que de professionnels en sciences humaines, d'experts en droit, de victimes, de leurs familles et de la société en général. Au moyen de consultations et de réunions, les évêques ont approfondi leur compréhension des abus sexuels et ont élevé au rang de priorité majeure leur réponse à ce problème.

3.3 *Obligation de rendre compte*

L'expression *obligation de rendre compte* est utilisée dans de nombreux domaines aujourd'hui et peut parfois avoir des sens différents pour diverses personnes selon le contexte. Dans

le présent document, l'obligation de rendre compte désigne l'obligation qu'a une partie de répondre de l'exercice de ses responsabilités envers une autre partie. Elle ne consiste pas surtout à accepter le blâme si quelque chose va mal, mais à s'acquitter des engagements acceptés et partagés. Un aspect essentiel de cette entente mutuelle est la désignation et la reconnaissance d'un bien qui appartient en commun à de nombreuses personnes et un accord sur la question de savoir *qui* doit rendre des comptes à qui sur le bon état et la sauvegarde de ce bien. La sécurité et le bien-être des jeunes générations et l'intégrité de l'Église sont deux de ces biens dans lesquels les évêques, les autres membres du peuple de Dieu et la société en général investissent et s'engagent à divers degrés. C'est pourquoi les évêques ne sont pas dispensés de rendre compte de leurs actes concernant de tels biens. Si, dans le passé, on avait l'impression exagérée que l'évêque était tout-puissant, et donc à l'abri de toute question et de tout reproche, le sentiment qui domine aujourd'hui est celui d'un engagement et d'une responsabilité communs pour les biens détenus en commun. Ce sentiment de responsabilité partagée aide à promouvoir une culture de reddition de comptes toujours plus grande dans l'Église⁶⁵.

Dans leurs efforts pour améliorer la reddition de comptes, les évêques du Canada ont trouvé utiles les services de vérification indépendante. Les organismes de service communautaire ainsi que les assureurs offrent diverses options qui peuvent aider à établir une méthode plus rigoureuse et mieux coordonnée de mise en vigueur et de maintien des normes de protection. Beaucoup de diocèses et d'éparchies du Canada (sinon la plupart) ont déjà établi des vérifications

régulières des politiques de protection et des mécanismes de prévention des risques à court terme, y compris le dépistage, la surveillance et les séances de formation. Les résultats de ces vérifications ne visent pas seulement à établir les plus hautes normes de protection dans chaque diocèse ou éparchie, mais aussi à offrir des conseils pertinents et utiles aux évêques dans leurs efforts pour être responsables les uns envers les autres. Au Canada, beaucoup d'instituts de vie consacrée et de sociétés de vie apostolique se sont adressés à deux importants organismes de protection de l'enfance des États-Unis: *Praesidium*⁶⁶ et *Virtus*⁶⁷. Ces organismes offrent une aide professionnelle pour la mise en vigueur et le maintien de protocoles de protection. Bien que leur portée et leur application varient, ces services de vérification et d'autres semblables sont très utiles et même nécessaires. Toutefois, la démarche de prévention efficace des abus sexuels à long terme et le renouvellement de l'obligation qu'a l'Église d'assurer la protection des personnes mineures exigent aussi une éducation et une formation constantes – un investissement permanent en fait de personnel, de ressources, de temps et de programmes éducatifs – et une attention à la conversion constante des esprits et des cœurs.

3.4 *Transparence*

Pour qu'il y ait obligation de rendre compte, il faut un mécanisme qui fasse en sorte que les décisions et les actes de ceux qui ont des comptes à rendre soient communiqués aux autres personnes concernées de façon rapide, ouverte, efficace et véridique. Ce mécanisme qui favorise la communication est généralement appelé *transparence*. De fait, la transparence inclut un engagement à communiquer avec sincérité et honnêteté. Elle facilite l'accès à l'information de ceux et celles

qui ont le droit de la recevoir, et elle accueille volontiers les observations de l'extérieur sur l'élaboration et l'application des politiques et des protocoles.

Pourtant, bien que la transparence suppose la divulgation publique d'information, il est important de comprendre que ce ne sont pas toutes les victimes (qu'elles soient présumées ou prouvées) qui veulent que leur identité soit connue publiquement. De plus, la présomption d'innocence de l'accusé et son droit à une audition impartiale et équitable, qui sont les fondements du système de justice criminelle du Canada⁶⁸, obligent parfois les tribunaux à s'assurer que l'information est refusée au public. Les évêques du Canada trouvent parfois difficile de concilier les obligations de confidentialité (d'une part) et les demandes de divulgation publique (d'autre part). Non seulement ils comprennent le désir du grand public touché par la perpétration d'agressions sexuelles dans leurs collectivités de recevoir de l'information en temps opportun, mais les évêques comprennent aussi que le maintien ou le rétablissement de la confiance du public suppose la transparence et l'obligation de rendre compte en même temps que l'obligation suprême, juridique et morale, de protéger la vie privée des personnes impliquées, même face à la pression publique.

La transparence peut être exigeante. Toutefois, le pape François a lancé cette exhortation aux évêques: «N'ayez pas peur de la transparence. L'Église n'a pas besoin de l'obscurité pour travailler⁶⁹.» L'appel à la transparence auquel le pape François répondait provient d'un contexte social et ecclésial où la conduite des leaders doit satisfaire à une norme élevée. Étant donné les préoccupations actuelles vu la perte de

crédibilité et de confiance dans les dirigeants publics – dans l’Église aussi bien que dans d’autres institutions – les appels à la transparence semblent parfois entraîner un niveau d’attentes qui n’est pas facile à satisfaire. Cependant, il est important de reconnaître que la transparence est un défi qui doit être relevé le plus généreusement possible afin que la confiance perdue soit rétablie.

3.5 La prévention des abus sexuels: un appel à la conversion

La prévention des abus sexuels au moyen de la lutte contre les facteurs culturels et systémiques qui ont contribué à la crise doit être une préoccupation actuelle et un objectif futur, tant pour l’Église que pour la société. L’importance de la prévention dans les milieux pastoraux a été soulignée dans le rapport de la Commission Winter, dans le document *De la souffrance à l’espérance* et plus récemment dans les conclusions du rapport publié en 2011 par le John Jay College, commandé par la Conférence des évêques catholiques des États-Unis⁷⁰. Bien que les fidèles catholiques ont hâte que la crise dans l’Église catholique soit passée, les abus sexuels à l’égard de personnes mineures demeurent un problème social à long terme qui persistera probablement dans de nombreux contextes de toutes sortes, y compris dans les familles, où se produisent la plupart des incidents d’agression sexuelle, et dans les institutions qui s’occupent de l’éducation et du mentorat des personnes mineures⁷¹. Dans l’Église, l’objectif de la prévention est d’abord et avant tout un appel à la conversion. En premier lieu, cela suppose le repérage des pratiques institutionnelles de longue date qui ont un lien avec les abus sexuels; deuxièmement, cela suppose la transformation de

ces pratiques pour s'assurer qu'elles s'alignent davantage sur l'Évangile et la mission de l'Église.

L'expérience canadienne et la crise mondiale des abus sexuels ont mis en évidence des leçons pénibles sur la faiblesse humaine, la sexualité, le ministère, le leadership, l'autorité et les relations mutuelles des laïcs avec les membres du clergé et les religieux. Si révélatrice et si déchirante que soit la crise, elle présente une occasion renouvelée de transformation spirituelle de l'Église d'aujourd'hui par la voie du repentir et de la conversion. Le concile Vatican II a répété qu'il n'y aura jamais une époque où l'Église n'aura pas besoin de purification et de pénitence : « l'Église, elle, renferme des pécheurs dans son propre sein, elle est donc à la fois sainte et toujours appelée à se purifier, poursuivant constamment son effort de pénitence et de renouvellement⁷² ». La communauté des croyants survit grâce au renouveau et à la réforme. « Transformez-vous en renouvelant votre façon de penser pour discerner quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bon, ce qui est capable de lui plaire, ce qui est parfait ». (Romains 12, 2) Telle est la transformation spirituelle nécessaire à une prévention efficace des abus sexuels et à l'engagement à protéger les personnes mineures, non seulement aujourd'hui, mais aussi à l'avenir.

La mission de l'Église du Christ, qui est de vivre et de proclamer l'Évangile dans le contexte actuel, exige une fidélité renouvelée. L'Église doit être un témoin crédible de l'Évangile. C'est seulement si les évêques, les autres dirigeants de l'Église et les fidèles s'attaquent avec une volonté ferme et une action courageuse à la tâche exigeante de prévention des abus sexuels – en luttant chemin faisant contre l'abus de pouvoir et l'abus de confiance – que la crédibilité des disciples

du Christ commencera à se rétablir. Les abus sexuels rappellent aux disciples du Christ que les ténèbres du monde peuvent influencer profondément l'Église et la vie personnelle des chrétiens quand ils sont infidèles. La manière de triompher des ténèbres passe par le repentir et la conversion, qui exigent de grands sacrifices personnels, et dans un engagement à une action concrète accompagnée d'humilité et d'un véritable témoignage chrétien.

3.6 Conditions changeantes

Le scandale des abus sexuels dans l'Église a révélé de façon dramatique les effets des abus sexuels à l'égard des enfants et l'importance d'un traitement approprié de telles allégations d'abus et d'une reconnaissance des facteurs motivationnels qui touchent la santé psychologique et psychosexuelle des membres du clergé et des personnes consacrées, tout en faisant ressortir le besoin de conditions saines et de relations saines dans les milieux de ministère pastoral. La crise a aussi éclairé de façon critique les attitudes de bien des gens envers les enfants et les adolescents et la responsabilité des adultes de les encourager et de les protéger.

L'abus de personnes mineures de la part de membres du clergé et de religieux a également révélé l'ampleur et la malice du cléricalisme avec l'accent qu'il met sur les privilèges et les prérogatives de l'autorité et la mentalité de certains prêtres et religieux qui pensent avoir tous les droits, être supérieurs et intouchables. Beaucoup de ces délinquants ont tiré tout le parti possible de leur autorité et de leur statut social pour aggraver les enfants dans les communautés qu'ils étaient censés servir. La culture du cléricalisme a rendu plus facile pour les membres

du clergé et les religieux de briser la résistance de leurs victimes par une intimidation psychologique et spirituelle tout autant que par la force physique. Dans certaines communautés, cette culture et ses conditions ont rendu les dirigeants de l'Église ainsi que les parents et d'autres gardiens de la société moins vigilants dans la protection des personnes mineures et les ont amenés à écarter les allégations quand elles étaient portées.

Bien que les membres du clergé et les religieux du Canada ne jouissent peut-être pas de la haute considération qu'ils avaient naguère, une source d'espérance réside dans le fait que beaucoup de gens qui exercent fidèlement leur ministère au nom du Christ sont encore considérés avec respect et sont appréciés par les fidèles de leurs communautés. Pourtant, le besoin de conversion pastorale demeure une préoccupation qui exige le renouvellement et la transformation de « toute chose », au sens même exposé par le pape François⁷³. On doit être ouvert aux changements dans la façon d'exercer le ministère. Il est également nécessaire de comprendre l'autorité non comme une manifestation de pouvoir, mais comme un ministère de service⁷⁴. Certains problèmes persistent quant à la qualité des relations entre les membres du clergé, les religieux et les laïcs, quant à la compréhension de la coresponsabilité dans l'Église par tous ses membres, et quant au rôle des parents et de toute la communauté paroissiale dans la prévention des abus sexuels et la protection des personnes mineures. Bien des choses ont changé depuis la crise des abus sexuels, mais d'autres changements sont nécessaires pour que l'Église retrouve son élan et son efficacité missionnaires.

3.7 *Renouvellement du visage de l'Église*⁷⁵

C'est sur cet engagement à la transformation, à la réforme et au renouvellement spirituel qu'il faut surtout compter pour la guérison et la réconciliation des personnes et des communautés de croyants. Le renouvellement du visage de l'Église est un cheminement qui commence par la reconnaissance des échecs, laquelle doit être suivie du désir explicite de pardon des péchés commis et être confirmée par l'expérience de la grâce : un rétablissement de la confiance mutuelle entre ceux qui composent l'Église en tant que disciples rachetés du Christ. Non seulement un tel cheminement conduira à une vie renouvelée dans l'Église et à la transformation des relations avec les autres, mais il établira et favorisera aussi des conditions appropriées pour la protection à long terme des personnes mineures. En recevant cette grâce, la communauté des croyants et ses membres individuels éprouveront la guérison du corps, de l'âme et de l'esprit et l'éveil d'une vie nouvelle. Nous espérons que cette transformation spirituelle aura lieu localement à tous les échelons de chacun des diocèses et des éparchies du Canada. Il ressortira peut-être de la douleur des abus sexuels non seulement la grâce de guérison des personnes, mais aussi un renouveau ecclésial qu'on ne peut différer⁷⁶.

Conclusion

Les abus sexuels sont une contradiction absolue de tout ce que Jésus-Christ représente. Comme l'a écrit le pape saint Jean-Paul II, pour que le tissu social soit refait, il faudra d'abord que les fidèles «refasse[nt] le tissu chrétien des communautés ecclésiales elles-mêmes⁷⁷». Le cœur de cette vision consiste dans le besoin de reconnaître le passé et d'en

tirer les leçons, de relever le défi de la conversion pastorale, de saisir le besoin de renouveler le ministère pastoral, et de rendre visible la vérité d'un Dieu qui aime, qui pardonne, qui fait miséricorde. Tous dans l'Église sont de nouveau appelés à être, dans leur vie personnelle et communautaire, des signes visibles (des sacrements) de justice, de miséricorde et de compassion. Puisque les chrétiens sont censés être témoins du message et du ministère de Jésus, ils doivent toujours être vigilants et attentifs aux moyens par lesquels le clergé et les laïcs peuvent prendre part de façon plus efficace et crédible à la mission de guérison et de réconciliation du Christ.

Avec l'application des principes et des recommandations formulés dans ce document, la CECC espère que les fidèles catholiques et leurs pasteurs tireront les leçons de l'expérience des dernières années et verront l'urgence d'une transformation dans l'Église et de la guérison de ses membres. Les recommandations et les exigences de ce document pastoral visent à encourager les évêques et les autres dirigeants de l'Église à être des agents efficaces de justice, de miséricorde et de réconciliation par leur engagement à protéger les personnes mineures et à prévenir les abus sexuels.

À maintes reprises, le pape François a souligné l'importance de la mission de miséricorde de l'Église. Comme il l'a affirmé dans *Misericordiae Vultus*: «L'Église ressent fortement l'urgence d'annoncer la miséricorde de Dieu. La vie de l'Église est authentique et crédible lorsque la miséricorde est l'objet d'une annonce convaincante⁷⁸». L'espérance, la miséricorde et la transformation sont au cœur de l'expérience évangélique et du mystère de la foi. Les chrétiens sont profondément convaincus que les ténèbres et la mort feront place à une vie nouvelle dans le

Christ. Cette espérance et cette vie nouvelle, comme l'expérience canadienne l'a montré, ne sont possibles que moyennant beaucoup de travail, une volonté ferme, beaucoup de prières et de sacrifices personnels. Pour un chrétien, qu'il ait été victime d'agressions sexuelles ou non, la promesse d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle commence par une rencontre personnelle renouvelée avec Jésus-Christ, dans laquelle la promesse d'une nouvelle espérance et d'une vie nouvelle est réellement vécue chaque jour dans la communauté des croyants et dans laquelle les membres de l'Église comprennent qu'ils sont rachetés par le Christ. Puisse ce document aider les fidèles catholiques dans leurs efforts pour rebâtir «le tissu chrétien des communautés ecclésiales elles-mêmes⁷⁹» en y puisant inspiration et conseils alors que nous poursuivons tous notre chemin vers l'avenir.